

Copropriétaires, rénovez à tous les étages



Réunions d'information sur la rénovation énergétique en copropriété

avec



Rénov'Occitanie

Hautes-Pyrénées

Le service public de ma rénovation énergétique

Programme

Du 1^{er} juin au 13 juin, le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, l'ADIL et l'ANAH organisent des soirées d'information à destination des copropriétés en partenariat avec les intercommunalités des Hautes-Pyrénées. Ces rencontres gratuites, ouvertes au public, se tiendront dans 5 communes du département et permettront de tout comprendre sur l'efficacité énergétique des bâtiments et les solutions d'accompagnement et de financement qui s'offrent aux copropriétés.

Quels travaux envisager collectivement ? Quels travaux puis-je porter à l'échelle de mon appartement ? Comment être accompagné ? Quels financements mobiliser ? Quel contexte réglementaire s'impose à ma copropriété ?

Participez aux soirées d'information organisées à partir de 18 heures le :

- 1^{er} juin à Lannemezan, Salle du Renouveau, 46 Rue P.Bert (entrée par rue Thiers),
- 6 juin à Tarbes, Hôtel de Ville, Salle des fêtes
- 8 juin à Argelès-Gazost, Salle de la Terrasse,
- 12 juin à Aureilhan, Mairie,
- 13 juin à Bagnères-de-Bigorre, Halle aux Grains.

Nous échangerons ensemble sur :

➤ La rénovation énergétique, le saviez-vous ?

A partir d'un quizz, nous définirons les solutions techniques performantes permettant d'améliorer le confort d'hiver et d'été en copropriété, de limiter les dépenses à tous les étages et d'augmenter la valeur patrimoniale d'une copropriété.

➤ Le contexte réglementaire

Nous préciserons le contexte réglementaire qui s'impose aujourd'hui aux copropriétés.

➤ Les outils d'accompagnement

Vous découvrirez les acteurs qui peuvent accompagner les copropriétés dans la définition et la réalisation d'un projet de rénovation énergétique performant.

➤ Les dispositifs de financement

Nous identifierons les aides financières et solutions de financement mobilisables à l'échelle collective et individuelle en copropriété.

